Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 54 (1974)
Heft: 4

Artikel: Situation actuelle du thermalisme français et perspectives d'avenir
Autor: Ebrard, Guy
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886377

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DOCTEUR GUY EBRARD

Situation actuelle du thermalisme français et perspectives d'avenir

Le patrimoine thermal français est un des plus riches d'Europe et du monde tant en ce qui concerne le nombre de ses sources que la remarquable variété de leurs propriétés chimiques et de leurs applications thérapeutiques. Il représente 20 % du capital thermal d'Europe ce qui est une proportion très élevée et 30 % des pays du Marché Commun.

La France possède en effet 1 200 sources thermales exploitées, 96 stations et 140 établissements thermaux.

Ces chiffres signifient que la plupart des stations sont dotées de plusieurs sources (certaines en comptent jusqu'à une trentaine) et que 31 d'entre elles ont sur leur territoire plusieurs établissements thermaux. Mais l'atout majeur du thermalisme français c'est la diversité de la composition minéralogique de ses eaux qui rend possible *la spécialisation thérapeutique* de nos stations.

Les stations de la plupart des pays d'Europe sont assez largement polyvalentes pour toute sorte d'affection et leurs indications thérapeutiques sont multiples. Mais cette conception aboutit plus ou moins à limiter la cure thermale à une simple cure de balnéologie et de détente. Les stations françaises, au contraire, ont une indication thérapeutique dominante basée sur la variété de la composition chimique des sources et reposant sur une recherche scientifique et des analyses cliniques de plus en plus poussées. Une station ne se réclame de plusieurs indications thérapeutiques que lorsqu'elle est dotée de plusieurs sources de caractères minéralogiques différents.

Cette spécialisation va très loin : c'est ainsi, par exemple, que plus de 15 stations sont valables pour le traitement des affections rhumatismales. Cependant, suivant qu'il s'agira de rhumatismes articulaires ou de polyarthrites, de rhumatismes de formes stabilisées ou au contraire de formes inflammatoires et évolutives, etc. on choisira de façon précise l'une ou l'autre de ces stations sans que l'on puisse les considérer comme interchangeables. La position du corps médical français est très ferme à cet égard : c'est la spécialisation des stations qui garantit la valeur du thermalisme français. De même qu'il n'existe pas de médicaments polyvalents il ne peut pas exister de stations polyvalentes.

En dehors de ces incomparables ressources naturelles le capital thermal français, sur le plan de ses infrastructures, comporte outre ses 140 établissements thermaux, 1 540 hôtels classés par le Secrétariat d'Etat au Tourisme totalisant 47 000 chambres. Les hôtels non classés ne sont qu'une minorité : ils représentent 11 482 chambres.

A côté de l'hôtellerie il existe dans les stations thermales 22 827 résidences secondaires ou appartements à louer en meublés : entre 1962 et 1972 ce chiffre s'est accru de 42,15 %. Toutes les catégories de clientèle, quel que soit leur niveau de vie, sont donc assurées dans nos stations d'un hébergement correspondant à leurs possibilités financières.

Pour donner une physionomie complète de nos stations thermales il faut préciser qu'en raison des facteurs géologiques et géographiques qui expliquent la présence des sources thermales sur notre sol, toutes les stations sont implantées dans des sites pittoresques, elles possèdent toutes plus ou moins des équipements distractifs, attractifs et culturels (il va de soi que sur ce plan les grandes stations offrent à la clientèle des possibilités beaucoup plus développées) et que leur environnement favorise la détente et le repos.

Si l'on considère enfin l'ampleur des investissements correspondant à l'ensemble de ces équipements thermaux, d'hébergement et de distraction, il apparaît que le thermalisme français représente à la fois un capital de santé et un potentiel économique considérable.

Au regard de ces ressources que représente le chiffre d'affaires du thermalisme en France, le capital thermal est-il suffisamment rémunéré ?

La France reçoit en moyenne 400 000 curistes par an : en 1973 ce chiffre était de 443 000. Cependant la courbe des statistiques de fréquentation ne traduit, à la vérité, qu'une expansion assez faible : elle a été en moyenne de 1962 à 1973 de 2,84 % avec une chute en 1968 par rapport à 1967, due aux restrictions apportées à la législation sur le thermalisme social et une forte remontée en 1972 et 1973.

Si l'on songe que les Ve et VIe Plans avaient assigné à l'économie française un taux d'expansion global de 5,50 %, qui pendant les 3 premières années d'exécution du VIe Plan (avant la crise) a même atteint 6 %, ce taux d'expansion apparaît comme insuffisant.

Il convient toutefois d'atténuer ces chiffres par des correctifs importants : certes l'Italie fait état de 1 250 000 curistes. Mais dans ce pays la notion de tourisme est intimement liée à celle de thermalisme ce qui confère à celui-ci un caractère remarquablement attractif, tandis qu'en France la cure thermale est essentiellement considérée comme un moyen thérapeutique et un traitement médical. Les statistiques italiennes n'effectuent pas d'ailleurs le décompte entre les curistes proprement dits et les accom-

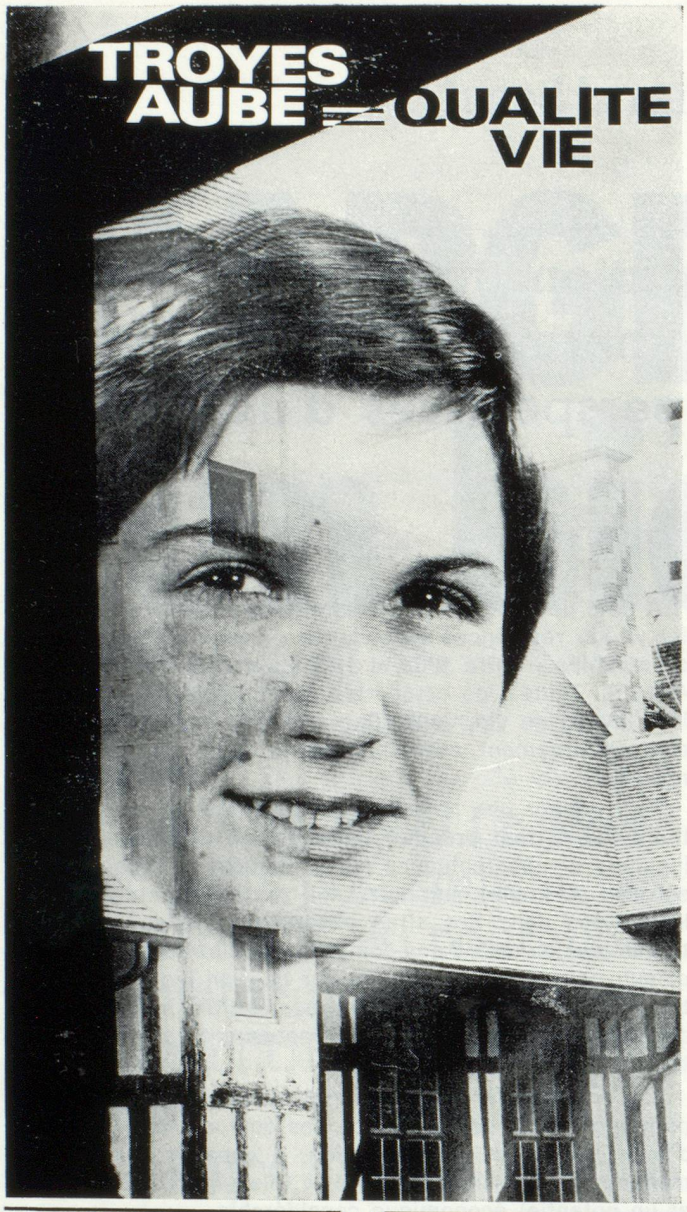

TROYES-AUBE)))BALE-SUISSE

Comité d'Action Promotionnelle du Département de l'Aube et de l'Agglomération Troyenne

32, avenue Matignon, 75008 PARIS – Tél. 266.68.78

CURE THERMALE 1975

Elle sera plus agréable et plus efficace si elle est doublée d'une cure de détente et de soleil.

De l'OCEAN à la MEDITERRANEE, choisissez les stations de détente de la *Chaîne Thermale du Soleil.*

GREOUX-LES-BAINS (A.-P.), en Haute-Provence. Thermes troglodytes gallo-romains (équipés à neuf), RHUMATISMES, arthroses, arthrites, traumatologie, rééducation. VOIES RESPIRATOIRES. Ouverture permanente.

MOLITG-LES-BAINS (P.-O.), en Roussillon. PEAU, VOIES RESPIRATOIRES, rhumatismes, obésité. Thermes neufs. Ouverture 1er Avril.

BARBOTAN-LES-THERMES (Gers), en Armagnac. Station de la JAMBE MALADE, CIRCULATION VEINEUSE, phlébites, varices, hémorroïdes, RHUMATISMES, traumatologie, rééducation. Thermes rénovés. Ouverture 1er Avril.

EUGENIE-LES-BAINS (Landes), COLIBACILLOSE, reins, voies digestives et urinaires, OBESITE, RHUMATISMES, rééducation. Thermes neufs. Ouverture 1er Avril.

SAINT-CHRISTAU (P.-A.), Haut-Béarn. Eaux ferrocuivreuses uniques en Europe. BOUCHE, MUQUEUSES, dermatologie. Thermes neufs. Ouverture 1er Avril.

CAMBO-LES-BAINS (P.-A.), au cœur du Pays Basque. RHUMATISMES, VOIES RESPIRATOIRES. Thermes en voie de rénovation.

ASSURES SOCIAUX, présentez votre demande de prise en charge dans les délais réglementaires.

Documentation gratuite (hébergement et cures) : SOCIETE THERMALE de chaque station précitée et à Paris (2e) MAISON DU THERMALISME 32, av. de l'Opéra, Tél. 073.67.91 +.

DIVONNE

PREMIER CASINO DE FRANCE
A 15 MINUTES DE GENÈVE
LES GRANDS HOTELS
OUVERT TOUTE L'ANNÉE
TÉL. 50-06-63

Au centre de Paris - dans le calme - un confort moderne dans un cadre agréable

FLORIDA HOTEL ★★ NN

7, rue de Parme - 75009 Paris
Tél. 874 47 09

Prop. G. Daetwyler Dir. suisse

pagnants. Les chiffres qu'elles indiquent sont les chiffres bruts de la fréquentation de la station.

L'Allemagne chiffre le nombre de ses curistes aux alentours de 1 600 000 mais il y a lieu de souligner que dans ce pays, comme en Italie d'ailleurs, la thalassothérapie connaît un important développement et cette branche d'activités est assimilée au thermalisme. Les statistiques thermales françaises au contraire ne font rigoureusement état que du thermalisme classique et des curistes soignés dans les établissements thermaux à l'exclusion des accompagnants et des touristes proprement dits. Ceux-ci sont cependant nombreux dans nos stations thermales.

Quelques autres éléments doivent encore corriger les données ci-dessus :

Si l'on compare le nombre des nuitées en hôtellerie classée des curistes français et des curistes italiens, on débouche sur les constatations suivantes :

— en France, pour 417 624 curistes en 1971, on comptabilise 11 365 000 nuitées ;

— en Italie pour 1 250 000 curistes, le nombre des nuitées se situe aux alentours de 13 000 000, soit à peine plus de 10 jours de séjour par curiste.

Par ailleurs, si l'on rapproche ce chiffre des nuitées de curistes recencées dans l'hôtellerie classée des stations thermales françaises par rapport à celui des nuitées dans les autres catégories de stations, pour cette même année 1971, les chiffres suivants apparaissent : 3 600 000 nuitées pour les stations de sports d'hiver et 14 335 000 pour les stations balnéaires, tandis que pour les 95 départements de l'ensemble de l'hexagone, l'hôtellerie classée enregistre 125 690 000 nuitées.

Il n'est donc pas douteux que la fréquentation des stations thermales, vue au travers de l'hôtellerie classée, occupe un rang non négligeable par rapport à l'ensemble du mouvement touristique : le nombre des nuitées est presque quadruple de celui des sports d'hiver, dont l'expansion est cependant considérée comme spectaculaire, et à peine moins élevé que celui des stations balnéaires. Enfin, il est de 8,90 % du chiffre global pour toute la France.

On objectera sans doute que cette statistique effectuée au travers de la seule hôtellerie classée ne reflète pas les proportions réelles du flux touristique dans les stations en raison du développement massif des moyens d'hébergement complémentaires (immeubles locatifs en studios ou appartements, meublés, résidences secondaires louées la plus grande partie de la saison, villages de vacances, gîtes ruraux, etc.). Mais sur le plan du chiffre d'affaires de la station le client hébergé à l'hôtel constitue un apport très supérieur à celui du séjournant qui utilise les hébergements complémentaires. Il n'est pas inintéressant de souligner que les stations thermales ont en moyenne une proportion de 56 % de lits d'hôtels classés par rapport à l'ensemble de leur potentiel d'accueil tandis que dans les stations de sports d'hiver, par exemple, la capacité d'hébergement en hôtels classés n'est en moyenne que de 11 %de la capacité globale. (il est tenu compte, dans l'évaluation de cette moyenne globale, des stations de classe internationale comme Courchevel ou Val d'Isère.) On peut donc admettre que les dépenses d'hébergement des curistes sont proportionnellement plus élevées que celles des touristes dans les autres catégories de stations.

La question sur laquelle on débouche dès lors est celle de l'importance du chiffre d'affaires du thermalisme dans l'économie française. Des études effectuées en 1970 ont permis de le situer dans une fourchette variant de 800 millions à 1 milliard, ces évaluations comprenant le chiffre d'affaires des médecins thermaux dans les stations, celui des établissements thermaux, de l'hébergement et de la restauration, celui des équipements sportifs et distractifs, des achats divers, enfin celui des transports à l'intérieur de la station (mais non pas celui du voyage du lieu de résidence ordinaire à la station).

Par rapport à cet ensemble le chiffre d'affaires des seuls établissements thermaux est de 80 à 100 millions.

Le chiffre des industries d'embouteillage et de vente des eaux minérales est exclu de cette évaluation : il est de l'ordre de 400 millions de francs si l'on ne considère que la production et l'embouteillage et il dépasse 1 milliard si l'on y comprend la distribution.

Les industries thermales, seules, représentent ainsi le double du chiffre d'affaires du secteur pelleterie et fourrure, légèrement plus que l'industrie du cinéma, un peu moins que la bijouterie et sensiblement le même que celui de l'industrie des jeux et des jouets.

Si l'on y inclut les activités relatives à l'eau minérale, la place du thermalisme dans l'économie française se situe à peu près au même niveau que des secteurs vitaux comme le gaz ou les transports aériens.

Il faut enfin souligner que sur le plan de l'emploi les activités thermales font vivre environ 250 000 personnes.

On peut conjecturer puisque le nombre de curistes a augmenté régulièrement de 2,50 % en 1972 et en 1973 et que les résultats encore incomplets de la saison 1974 traduisent le maintien de ce coefficient d'accroissement, que ce chiffre d'affaires n'a pu varier en baisse ; il a vraisemblablement suivi une variation en hausse, comme tous les autres secteurs de l'économie, corrélative à l'augmentation des prix mais sans que pour autant la rentabilité du secteur thermal soit augmentée.

Situer ce chiffre d'affaires par rapport à celui du thermalisme en Allemagne et en Italie est à peu près impossible car ni l'un ni l'autre de ces deux pays ne communique de statistiques très précises sur la valeur de leur produit thermal. Au surplus, ainsi que cela vient d'être indiqué, la notion de produit thermal a une extension beaucoup plus large dans ces deux pays qu'en France.

Il n'en reste pas moins que la France, mieux dotée que l'Allemagne sur le plan des richesses thermales naturelles et largement aussi bien pourvue que l'Italie reste en-deçà de ses possibilités pour l'exploitation, la mise en valeur et le rendement de cet incomparable patrimoine.

Peut-on en appréhender les causes ?

Il y a lieu tout d'abord d'observer que l'augmentation du nombre des curistes qui s'est manifestée en France depuis 1950 s'est opérée par un transfert progressif du thermalisme libre sur le thermalisme social. En outre, un attrait certain oriente la clientèle à haut niveau de vie vers les stations italiennes. C'est donc la clientèle la moins rentable qui fréquente nos stations. Elle l'est d'autant moins que la contrepartie de la prise en charge des cures thermales par la Sécurité sociale est le contrôle et la limitation du prix des cures. Il en résulte que les exploitations thermales sont dans une situation difficile, que le capital thermal est, en définitive, très faiblement rémunéré et que les exploitations sont d'une rentabilité très tendue.

Ce manque de rentabilité entraîne à son tour une certaine timidité à investir et par conséquent une certaine érosion de la valeur de nos équipements thermaux. Car c'est en définitive au niveau de l'équipement que se situe le principal goulot d'étranglement.

Il est incontestable que nos stations sont en-deçà des stations allemandes et italiennes. La France depuis vingt ans a toujours accordé la priorité en matière d'aide finan-

cière de l'Etat aux industries de transformation, au secteur de la construction et du logement, à l'équipement rural plutôt qu'aux activités du secteur tertiaire. Dès lors, aussi bien nos établissements thermaux que nos hôtels n'ont pas effectué l'effort de modernisation qui s'impose. Ils deviennent peu à peu moins attractifs par rapport aux exigences d'une clientèle à haut niveau de vie.

Est-ce à dire que cette situation soit irréversible ?

Nous ne le pensons pas. Déjà depuis le début du Ve Plan (1971) se manifeste en France un véritable élan vers la modernisation. La prise de conscience des maires des stations thermales et des professionnels est à cet égard remarquable. Il importe donc d'esquisser ce qu'a été ce programme de rénovation, tout au moins de citer les noms des stations qui participent à cette dynamique nouvelle :

— *Amélie-les-Bains* (Pyrénées-Orientales) a modernisé ses deux établissements thermaux : Les Thermes Romains et les Thermes Pujade, augmenté leur capacité de soins, restauré au titre des monuments historiques les anciens Thermes romains et modernisé le principal hôtel : l'hôtel des Thermes (4 étoiles). La station a désormais un visage nouveau.

— La Société Privée des Thermes de Greoux (Alpes de Haute Provence) a créé un établissement thermal de grand luxe représentant deux milliards d'investissements et comportant deux piscines de rééducation fonctionnelle collectives, 16 piscines individuelles, la création d'un vaporarium, l'aménagement de 106 cabines de déshabillage, 260 casiers de vestiaire, un groupe électrogène desservant tout l'établissement, l'aménagement d'un patio et d'un hall d'entrée à voûte d'arêtes et dallage en grès du pays, etc. L'établissement peut recevoir 20 000 curistes par jour.

La Société des Thermes a en outre aménagé en centre de loisirs un vaste domaine de 7 hectares et consacré par ailleurs à la modernisation hôtelière un investissement de 3 500 000 F.

— à *Vittel* (Vosges) l'établissement thermal a été totalement rénové par la Société Générale des Eaux Minérales de Vittel tant en ce qui concerne les installations thérapeutiques que les secteurs d'accueil et de repos. Le montant des investissements s'élève à 5 254 000 F.

— l'établissement thermal de *Bagnères-de-Bigorre* (Hautes-Pyrénées) a été reconstruit avec adjonction d'un centre de rééducation fonctionnelle.

— la petite station de *Prechacq* (Landes) a investi 2 millions dans son équipement thermal dont la capacité de soins est de 350 curistes par jour et a construit deux hôtels, l'un de 3 étoiles, l'autre de 1 étoile. Elle possède les mêmes propriétés thérapeutiques pour la rhumatologie que Dax ; elle est destinée à des curistes de conditions modestes.

— *La Roche-Posay* (Vienne) a modernisé ses deux établissements thermaux qui totalisent une capacité journalière de soins de 1 000 curistes et investi dans cette opération 2 800 000 F.

— *Capvern* (Hautes-Pyrénées) a également remodelé et rééquipé entièrement ses deux établissements thermaux soit un investissement de 4 700 000 F.

— *Salies-de-Béarn* (Pyrénées-Atlantiques) a adjoint à son établissement un centre de rééducation fonctionnelle dont le coût est de 2 400 000 F.

— *Plombières* (Vosges) n'a effectué que des modernisations partielles portant à la fois sur son hôtellerie et son établissement thermal.

— *Le Mont-Dore* (Puy-de-Dôme) a également effectué des travaux de modernisation de l'établissement thermal soit un investissement de 2 800 000 F.

— *Dax* : qui possède 11 établissements thermaux jumelés avec des hôtels les a modernisés par palliers successifs.

Ajoutons qu'à l'ensemble de ces programmes réalisés soit par des sociétés privées, soit par des collectivités locales, soit conjointement par les unes et les autres, il faut ajouter la reconstruction totale des thermes *d'Aix-les-Bains* (Savoie) sur le budget de l'Etat : l'investissement représente 20 millions. Il s'agit désormais du plus bel établissement thermal de France. Il convient de souligner que grâce à cette réalisation prestigieuse les nouveaux thermes d'Aix-les-Bains se classent parmi les plus vastes et les plus beaux d'Europe.

Il faut préciser également que ce programme se réfère uniquement à l'année 1974 correspondant à un montant global d'investissements de 66 000 000 F.

Si la modernisation se poursuit à ce rythme on peut conjecturer que d'ici 5 ans toutes les stations thermales françaises auront rénové leurs structures et que les 12 plus grandes d'entre elles, celles qui ont un rayonnement national et international devraient posséder des équipements susceptibles de répondre aux exigences et aux goûts de la clientèle française et étrangère la plus raffinée, celle qui marque actuellement une tendance à se dériver vers nos concurrents, celle qui dans le contexte économique actuel est particulièrement intéressante puisqu'elle est un facteur d'apport en devises.

Ces programmes sont réalisés avec l'aide financière des crédits d'Etat qui interviennent à un taux préférentiel et entre 30 et 50 % du montant des investissements. Jusqu'ici ces crédits étaient accordés à un taux particulièrement avantageux mais dans le cadre de la politique de restriction du crédit, poursuivie actuellement par le Gouvernement français en vue de lutter contre l'inflation, les taux de ces prêts d'Etat ont été relevés et ils sont actuellement de 9,75 % pour les petites opérations de modernisations partielles et de 8,50 % pour les programmes de grande ampleur. Ils s'appliquent également à la modernisation des équipements hôteliers.

On peut craindre que cette majoration du taux d'octroi des crédits d'Etat ne freine cet élan vers la modernisation. Mais c'est ici que peut intervenir et porter ses fruits la politique de régionalisation instaurée depuis un an par le Gouvernement français. Déjà la région Rhône-Alpes, sous l'impulsion de son Président qui est en même temps le Président de l'Association des Maires Thermaux de France a réservé sur son budget propre des crédits qui, soit sous la forme de subventions, soit sous la forme de bonifications d'intérêt des prêts relaieront les interventions de l'Etat. Il apparaît à l'heure actuelle comme vraisemblable que toutes les grandes régions thermales françaises suivent cet exemple.

Ainsi donc des perspectives plus qu'encourageantes s'offrent actuellement pour l'avenir du thermalisme français. Les pouvoirs publics sont d'ailleurs disposés à concrétiser ces perspectives puisque le Secrétaire d'Etat au Tourisme vient de constituer une Commission d'études pour la promotion du thermalisme français que j'ai l'honneur de présider. Je ne peux terminer cet article qu'en lui en exprimant ma profonde gratitude.